

Recyclage Médical I

Références réglementaires :

Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage

Objectifs :

Acquérir les connaissances médicales nécessaires pour assurer des soins médicaux et prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord, et ce, pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit pris en charge par une structure de soins médicalisés.

Méthodes mobilisées :

La formation pratique est réalisée sur mannequins et est encadrée par des sauveteurs agréés de postes de secours.

Modalités pédagogiques :

<i>INTITULÉ</i>	<i>Heures</i>
1. L' UV-PSC 1 sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau I » telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.	7H
TOTAL	7H

Durée du stage théorique : 7H

Coût de la formation : 105 €